



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 1

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République de Djibouti pour 2023

Document d'action « Gestion des Déchets Solides et Construction d'un centre d'enfouissement technique des déchets solides »

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Gestion des Déchets Solides et la construction d'un centre d'enfouissement technique des déchets solides Référence opérationnelle OSPYS: ACT-61995 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Oui Ce projet contribue à 100% à l'initiative Team Europe 1 : Djibouti propre et prospère à l'horizon 2027
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée dans la République de Djibouti.
4. Document de programmation	Document de programmation conjointe 2021-2030
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	1. Ville propre & résiliente 1.1 Ville propre: accès à l'eau et l'assainissement liquide et solide et gestion de risques d'inondations 1.3 Renforcer la gouvernance urbaine, la qualité et l'accessibilité des services
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Assainissement
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal : ODD 6 « eau propre et assainissement » ODD 11 « villes et communautés durables », ODD 13 « lutte contre les changements climatiques », ODD 3 « Bonne santé et bien-être », ODD 5 « égalité entre les sexes » et ODD 10 « inégalités réduites »

8 a) Code (s) CAD	14020 - Eau et assainissement -100%			
8 b) Principal canal de distribution @	Institutions de l'UE - 918 Canal distribution: 40000			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD) du	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	contacts interpersonnels		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	énergie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire : (ligne et poste budgétaire): 14.020121 Coût total estimé : 14 000 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE 5 000 000 EUR Cette action est cofinancée conjointement par : - AFD pour un montant de 9 000 000 EUR			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)¹	Gestion indirecte avec l'Agence française de développement (AFD)			

1.2 Résumé de l'Action

La gestion des déchets solides demeure un des principaux défis pour l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain à Djibouti. La création de l'**Office de la Voirie de Djibouti** par la Loi n°169/AN/07/5ème L du 08 février 2007 a permis de mieux appréhender les difficultés liées à ce secteur. Depuis, une forte coordination entre bailleurs (UE, AFD, JICA) a contribué à des progrès importants pour la collecte et le stockage des déchets. Parmi les effets positifs, on constate une nette diminution du nombre de dépôts sauvages en ville.

En effet, l'UE et l'AFD soutiennent la République de Djibouti dans la mise en place de sa politique de gestion des déchets depuis près de 10 ans. Plusieurs projets en sont l'illustration tels que la création du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Douda, financé par l'UE, en 2014, qui a permis de disposer du premier stockage de déchets contrôlé pour la capitale, la mise en place de points de regroupement de collecte dans plusieurs quartiers de Djibouti-Ville, l'investissement dans des matériels roulants et l'accompagnement institutionnel.

La fermeture du CET de Douda pour cause de saturation, en 2019, marque une menace importante sur l'ensemble de cette politique. Elle a conduit à la mise en place d'une décharge informelle sur le site de Chabelley, générant d'importantes problématiques environnementales et sociales et menaçant les efforts déployés ces dernières années.

Suite à cette situation, une réunion extraordinaire a été tenue le 20 février 2020 présidée par le Ministre des Finances (Ordonnateur du FED) et qui a vu avec la participation des responsables nationaux du secteur des déchets solides et les partenaires de développement (UE, AFD, JICA). Afin de mettre à profit des leçons apprises et d'éviter qu'une telle situation se reproduise, il a été décidé :

- L'élaboration d'un schéma directeur pour la gestion des déchets solides de la ville de Djibouti qui est considérée comme une priorité. La délégation considère la réalisation du schéma directeur comme préalable à toute autre intervention.
- Le financement et la réalisation d'un CET d'urgence.

¹ Art. 27 NDICI

- La mise en place d'un comité de pilotage et sa pleine implication dans la mise en œuvre de l'élaboration du schéma directeur des déchets solides.

L'élaboration du Schéma Directeur de la Gestion des Déchets Solides a été lancée par l'Union Européenne en 2021. Il permettra de définir et de mettre en place une politique cohérente à l'échelle de l'agglomération. Cependant, au vu des études préparatoires du Schéma, la **création d'un Centre d'enfouissement Technique (CET)** apparaît d'ores et déjà comme une priorité urgente. Ce CET constituera une des pierres angulaires de la gestion des déchets de Djibouti. En effet l'objectif principal du Schéma Directeur de la Gestion des Déchets est d'établir et d'exploiter un système efficace, abordable et de qualité, respectueux de l'environnement et socialement soutenable. La ville de Djibouti s'engage à travers sa nouvelle stratégie à développer un système moderne et intégré de gestion des déchets, qui sera basé sur le concept de l'économie circulaire et l'approche des « 3R » (réduire réutiliser recycler). Pour cela, le schéma directeur développe 4 orientations stratégiques pour traiter :

- La Gouvernance réglementaire et institutionnelle du secteur
- La Gestion technique des déchets solides
- Les Finances et les coûts liés à la gestion des déchets solides
- L'aspect Environnemental, Social et communicationnel.

Les composantes de l'action sont inscrites dans les objectifs stratégiques suivants du Schéma directeur :

- Objectif Stratégique 1.3 Améliorer les dispositifs organisationnel, managérial et renforcer les capacités humaines et techniques des acteurs de la gestion des déchets
- Objectif Stratégique 2.5 : Eradiquer les dépôts sauvages et aménager les infrastructures adéquates de traitement et d'enfouissement des déchets (le CET de Chabelley fait partie des objectifs opérationnels)
- Objectif Stratégique 4.2 : Développer un programme de réhabilitation des dépôts sauvages
- Objectif Stratégique 4.3 Intégrer le secteur informel (Les chiffonniers à Chabelley seront accompagnés en matière d'emploi et de mesures d'accompagnement spécifiques)
- Objectif Stratégique 4.5 : Renforcer l'Information, l'Education et la Communication liées à la gestion des déchets.

L'UE et l'AFD cofinancent l'action. L'AFD est engagée dans cette action à hauteur de 9 millions d'Euros et a lancé un certain nombre d'études dans le souci d'avoir **une approche holistique** pour répondre à cette problématique.

La mise en œuvre du Schéma Directeur de la Gestion des Déchets Solides dont l'action présente fait partie intégrante aura un effet structurant les prémices d'une économie circulaire, par la mise en place d'un centre de tri et la promotion des filières de recyclage.

De plus, le projet aura un impact significatif en matière d'atténuation au changement climatique, en réduisant significativement les émissions de gaz à effet de serre par rapport à la situation existante. Il prévoit en outre de porter une attention toute particulière à la situation des chiffonniers, et notamment des femmes et enfants par la mise en œuvre d'un PRMS (Plan de Restauration des moyens de subsistance) et d'un PAG (Plan d'Actions Genre).

La contribution de l'UE va financer les activités suivantes avec le cofinancement de l'AFD :

- La construction et la mise en exploitation d'un nouveau Centre d'Enfouissement Technique à Chabelley (CET)
- La construction et la mise en exploitation d'un centre de tri adjacent au CET de Chabelley
- La mise en œuvre des activités d'accompagnement social des habitants du village de Chabelley et des chiffonniers de la décharge sauvage (en particulier les femmes, les enfants et les migrants), définies dans le PRMS et le PAG.
- Le renforcement des capacités techniques, financières, administratives, environnementales et sociales de l'OVD (Office de la voirie de Djibouti) et de l'ADDS (Agence Djiboutienne de Développement Social).
- L'élaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de financement de l'aval de la filière de gestion des déchets solides de la ville de Djibouti.
- La sensibilisation du grand public et des acteurs institutionnels à la gestion des déchets solides.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Bien qu'étant un petit pays de la Corne de l'Afrique, Djibouti n'en est pas moins un des pays les plus géostratégiques de la région. Sa situation géographique à la pointe de la Corne de l'Afrique et à l'entrée de la mer Rouge, couplée à ses ports et ses zones franches, lui confèrent un rôle clé dans toute la région, notamment en matière commerciale. Djibouti joue également un rôle dans la migration régionale, puisqu'il est un important pays de transit, en particulier pour les réfugiés qui fuient les conflits dans la sous-région vers les pays du Golfe. Djibouti est aussi un partenaire solide dans la lutte contre la piraterie maritime et le terrorisme. Ceci a accru l'attractivité de Djibouti pour les forces militaires engagées dans la lutte contre la piraterie maritime et l'islamisme radical. Djibouti apparaît donc comme un hub de stabilité dans une région en proie à l'instabilité.

Sur le plan interne, Djibouti demeure un pays stable politiquement, de nombreuses réformes ont été entreprises ces dernières années, notamment dans le domaine de la justice, de la décentralisation, de l'amélioration du climat des affaires, et des politiques d'eau et d'assainissement. Celles-ci restent à consolider et d'autres réformes importantes doivent à présent être mises en œuvre, notamment en termes de gouvernance, des secteurs sociaux, des droits humains, y compris les droits des travailleurs et sur le plan du développement durable (en particulier des villes durables, vu le très haut taux d'urbanisation (soit 79% de la population en 2021).

Djibouti est un pays à revenu intermédiaire avec un PIB par habitant de 3.044 \$ US courants. Après avoir enregistré un taux de 8,4 % en 2018 et de 7,5 % en 2019, la croissance a été ralentie en raison de la pandémie de la COVID-19. L'économie a commencé à se redresser en 2021 avec une croissance du PIB de 3,9 %, contre 1,2 % en 2020. Ce redressement a été soutenu par un secteur des services revitalisé, qui génère environ trois quarts du PIB, grâce en particulier aux activités portuaires. Du côté de la demande, les facteurs clés restent les exportations et les investissements, dont les contributions estimées en 2021 sont respectivement de 14,6 % et de 4,8 %. **Cependant**, la croissance économique a généré très peu d'emplois, **avec un taux de chômage qui reste à 47%** en 2019, notamment en raison (i) de la concentration des investissements sur des secteurs capitalistiques qui utilisent une main d'œuvre très réduite et hautement qualifiée; (ii) **de la qualification insuffisante** de la main d'œuvre, point faible du système éducatif et de la formation professionnelle; et (iii) du potentiel limité d'auto-emploi et de mobilité sociale des travailleurs non qualifiés, du fait de la faiblesse de leur formation et des difficultés d'accès au crédit. Le niveau de vie du pays n'a pas nécessairement augmenté et les inégalités restent criantes. Il sera donc essentiel de pouvoir proposer des opportunités économiques à la jeunesse djiboutienne afin qu'elle tire les bénéfices et contribue à cette importante croissance économique, qui est repartie à la hausse après la crise de la COVID-19.

La population de Djibouti est très majoritairement (78,8%) **urbaine** en 2020, pourcentage qui ne cesse d'augmenter. De plus, le changement climatique, avec son lot de pluies diluviennes et d'inondations, a contribué à la résurgence des maladies d'origine hydrique (Dengue, Malaria, Chikungunya etc..) affectant la santé des djiboutiens.

De ce fait, une politique cohérente de gestion de l'urbanisme, de l'environnement, des espaces verts et culturels apparaît comme une priorité claire pour Djibouti, et est d'ailleurs au cœur des objectifs identifiés par les autorités nationales, dans le Plan Stratégique de Développement de la Ville de Djibouti 2020–2024. Dans ce cadre, **la gestion des déchets solides et liquides** est une composante essentielle d'un meilleur développement vert et d'une planification urbaine durable.

2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes:

La ville de Djibouti compte à ce jour environ 600 000 d'habitants. Elle est sujette à une forte extension urbaine et probablement démographique depuis plusieurs années. La production de déchets ménagers a augmenté ces dernières années et leur gestion, en particulier le traitement, est un défi majeur pour la ville de Djibouti.

Suite à la saturation de l'ancien centre d'enfouissement technique (CET) de Douda en 2019, les déchets de la ville de Djibouti ont été réorientés vers Chabelley, à environ 3 km de Djibouti, sur un terrain à proximité de l'oued Ambouli. Les déchets y sont déversés à même le sol naturel et brûlés, causant de nombreux dégâts sur l'environnement avoisinant d'une part, et exposant les chiffonniers et les habitants de Chabelley à des risques sanitaires certains d'autre part. Cette combustion à ciel ouvert est en outre source d'importantes émissions de gaz à effet de serre.

L'UE et l'AFD soutiennent la République de Djibouti dans la mise en place de sa politique de gestion des déchets depuis près de 10 ans. La fermeture du CET de Douda et l'expansion de la décharge informelle de Chabelley créent, par conséquent, une menace importante sur l'ensemble de cette politique.

La création d'un CET apparaît d'ores et déjà comme une priorité. Ce CET constituera une des pierres angulaires de la gestion des déchets de Djibouti. Ainsi, dans l'objectif de stopper rapidement le développement de la décharge informelle de Chabelley, les autorités djiboutiennes ont souhaité solliciter le financement par l'UE et l'AFD pour la construction d'un centre d'enfouissement technique des déchets solides à Chabelley. Un terrain de 25 hectares a été sécurisé à cet effet. Il permettra d'héberger un CET composé d'un casier d'une durée de vie estimée à 7 ans, objet du présent financement, et d'un futur casier d'une durée de vie similaire. L'étude de caractérisation des déchets réalisée en respectant les normes en vigueur (Normes NF) permettra au projet de bien appréhender la durée de vie des différents casiers.

Une plateforme de tri adjacente au CET est également prévue sur le financement du projet.

La fermeture de la décharge informelle de Djibouti va induire d'importantes problématiques sociales, quelque 200 chiffonniers, dont des migrants, travaillant actuellement sur la décharge informelle de Chabelley. Un plan de restauration des moyens de subsistance (PRMS) est en cours d'élaboration pour identifier les actions d'accompagnement pour ces chiffonniers (en matière d'emploi et de mesures d'accompagnement spécifiques).

Parmi ces chiffonniers, se trouvent des femmes et des enfants. Une attention particulière est portée aux enjeux de genre élargi afin de mettre en place des solutions spécifiques pour les enfants, minimiser les impacts négatifs sur les femmes, et développer dès la conception du projet des actions qui favoriseraient la réduction des inégalités hommes-femmes. Un Plan Action Genre est en cours de finalisation.

Par ailleurs, une étude d'impact environnemental et social (EIES) est en cours de finalisation. L'enjeu environnemental majeur identifié à ce stade concerne la qualité des eaux de surface et souterraines liées à l'oued Ambouli. L'avant-projet sommaire prévoit des mesures d'évitement, de réduction et de compensation nécessaires pour **protéger l'environnement et pour maximiser les effets bénéfiques de l'action.**

Concernant les enjeux liés à l'atténuation des changements climatiques, un bilan carbone a été réalisé permettant de comparer le scénario sans projet (maintien de la décharge sauvage actuelle avec combustion permanente des déchets) et le scénario avec projet. L'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES) attendues sur la durée de vie totale du projet sont évaluées à 72 000 teqCO₂ contre 290 000 teqCO₂ pour scénario sans projet. **Les réductions d'émissions GES totales induites par le projet s'élèvent donc à 218 000 teqCO₂.**

Concernant l'aspect adaptation aux changements climatiques, les principaux enjeux concernent la gestion du risque incendie et des phénomènes pluviométriques à caractère exceptionnel. Des mesures ont été intégrées en conséquence dans le design du CET.

Au-delà du suivi des impacts potentiels, il apparaît stratégique de ne pas laisser la décharge actuelle sans un minimum d'actions de mise en sécurité. Il est en effet important d'opérer une rupture avec les anciennes habitudes à déverser des déchets de façon anarchique. Le degré d'intervention du projet sur la décharge sauvage reste à définir. A minima, le projet financera la sécurisation du site (clôture, fossé) pour en interdire l'accès ainsi que les études techniques et environnementales en vue de sa réhabilitation.

Le projet prévoit en outre de renforcer les capacités des acteurs djiboutiens (ADDS et OVD) en matière de pilotage de projet et de gestion des déchets solides. La question du financement du service de traitement des déchets (aux normes internationales) fera l'objet d'un appui spécifique.

Enfin, l'éducation, la communication et la sensibilisation, étant des piliers importants de la gestion des déchets, celles-ci doivent par conséquent être renforcées.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

L'Agence française de développement (AFD)

L'action sera mise en œuvre à travers une délégation de fonds à l'AFD. Par ailleurs, il est à noter que la France est très impliquée dans l'initiative Team Europe 1 (Djibouti propre et prospère à l'horizon 2027), à laquelle elle contribue financièrement et en termes de mise en œuvre. L'AFD est un partenaire fiable et qui a accumulé de l'expertise dans les projets d'assainissement à Djibouti, notamment à travers la mise en œuvre des projets du 10e FED, 11e FED et du NDICI (AAP 21). **L'AFD va cofinancer l'action à hauteur de 9 millions d'Euros.**

L'Office de la Voirie de Djibouti (OVD) (titulaire d'obligations):

L'Office de la voirie de Djibouti (OVD) est un établissement public créé en 2007 qui assume la responsabilité de la gestion des déchets ménagers (collecte, transport et élimination), la propreté et l'embellissement de la ville. Rattaché à la mairie de Djibouti, il bénéficie du soutien des autorités publiques.

L'OVD applique une tarification mensuelle, arrêtée par le décret présidentiel n°2007-0138/PR/MID, du 19 juin 2007, qui dépend de la zone urbaine, et/ou des abonnés domestiques et privés. Malgré cela, l'OVD rencontre des difficultés de recouvrement auprès des ménages. Pour combler ce manque, le budget de l'OVD est en partie subventionné par l'Etat.

Malgré de nets progrès de gestion ces dernières années, il garde une marge de progression importante. Le projet sera donc géré par une unité de projet : OVD/ADDS. Si l'OVD assure le suivi technique du projet, l'ADDS aura à sa charge le pilotage et la gestion global du projet.

L'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS) (titulaire d'obligations) :

L'Agence Djiboutienne de Développement Social est un établissement public à caractère administratif créé par la Loi n° 211/AN/07/5ème L du 26 novembre 2007. Elle est issue de la fusion de l'ancienne Agence Djiboutienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (ADETIP) et de l'ancien projet Fonds Social de Développement (FSD) financé par le FAD et clôturé en décembre 2007.

Elle bénéficie d'un Statut particulier par le Décret présidentiel n°2008-0026/PR du 20 janvier 2008 qui lui confère une autonomie administrative et financière.

L'ADDS a pour mission de contribuer à l'éradication de la pauvreté chez les groupes vulnérables et d'atténuer la disparité entre les Régions.

L'ADDS va accompagner l'OVD dans la mise en œuvre opérationnelle en mettant à profit son expérience dans le pilotage et la gestion de projets ainsi que dans la mise en œuvre des projets sociaux. Elle assurera opérationnellement la maîtrise d'ouvrage du projet.

La communauté des bailleurs qui déploie d'importants efforts dans le domaine de l'assainissement et l'eau, notamment l'AFD qui entreprend des activités complémentaires aux actions de ce projet.

Ministère de l'intérieur (titulaire d'obligations) :

Acteur central de la gouvernance du secteur des déchets et de l'OVD, le ministère de l'intérieur est un interlocuteur clé dans la coopération UE – Djibouti. Il est notamment impliqué dans l'AAP 2022 dans le secteur de la migration. Le dialogue de politique avec le ministère est constant et permet de garder une vision stratégique des actions.

Société civile qui va représenter les titulaires de droits (personnes dans toute leur diversité)

Dans les projets antérieurs, des acteurs influents de la société civile ont été fortement impliqués pour la sensibilisation et la coordination du dialogue avec les riverains dans les différentes étapes de la mise en œuvre, notamment dans la collecte des déchets. Il serait souhaitable que cet accompagnement soit également mis en place dans cette action selon les moyens disponibles.

Secteur privé :

Cette activité de stockage contrôlé, conjuguée à un tri préalable permet d'envisager les prémices d'une politique d'économie circulaire via la structuration de coopérative de chiffonniers qui valoriseraient les déchets et qui pourrait ainsi contribuer au secteur privé djiboutien. Bien que la filière soit naissante, quelques entreprises travaillent déjà dans le secteur.

Ville de Djibouti (titulaire d'obligations) :

Le Décret n°2007-0076/PR/MID portant statuts, modalités de fonctionnement du CA et de l'organisation de l'OVD indique que l'OVD est placé sous la tutelle de la Ville de Djibouti et le maire assure la présidence du conseil d'administration de l'OVD.

Le Maire actuel de Djibouti souhaite développer une politique 0 déchets. Cette dernière n'est pour le moment pas structuré et se traduit par des actions ponctuelles.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de **contribuer à l'amélioration du cadre de vie, de la santé, de l'environnement de la population de la ville de Djibouti et réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets**

Les objectifs spécifiques de cette action sont :

1. Améliorer la gestion des déchets solides de Djibouti
2. Améliorer les conditions de vie des populations directement affectées par la décharge
3. Améliorer la gouvernance dans le domaine des déchets solides.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques correspondants sont les suivants:

- La performance, la qualité et l'efficacité de l'aval de la filière de gestion des déchets solides de Djibouti sont améliorées (Objectif 1)
- Un accompagnement social des populations directement affectées par la décharge est assuré pour bénéficier équitablement des opportunités proposées par le projet. (Objectif spécifique 2)
- La gouvernance du secteur est clarifiée et organisée, les capacités des acteurs sont renforcées (Objectif 3)

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1

- Construction et mise en exploitation d'un nouveau Centre d'Enfouissement Technique à Chebelley
- Construction et mise en exploitation d'un centre de tri adjacent au CET de Chebelley

Activités liées au produit 2

- Mise en œuvre des activités d'accompagnement social des habitants du village de Chebelley et des chiffonniers de la décharge sauvage (en particulier les femmes, les enfants et les migrants), définies dans le PRMS et le PAG.

Activités liées au produit 3

- Appui technique pour le Renforcement des capacités techniques, financières, administratives, environnementales et sociales de l'OVD et de l'ADDS.
- Elaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de financement de l'aval de la filière de gestion des déchets solides de la ville de Djibouti.
- Sensibilisation du grand public et des acteurs institutionnels à la gestion des déchets solides.

La contribution de l'UE à l'initiative « Équipe Europe », à laquelle cette action se réfère, sera complétée par d'autres contributions des membres de l'« Équipe Europe ». Elle est soumise à la confirmation formelle de la contribution significative de chaque membre respectif dans les meilleurs délais. Si les initiatives «Équipe Europe» et/ou ces contributions ne se concrétisent pas, l'action de l'UE peut se poursuivre en dehors du cadre d'une initiative «Équipe Europe».

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES) (pertinent pour l'appui budgétaire et les interventions au niveau stratégique)

Le criblage EES a conclu qu'aucune autre action n'était requise.

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie B.

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention **G1**. Cela implique que le projet intègre l'élaboration d'un Plan Action Genre sur la base de la documentation existante, de visites de terrain faites par des experts et de rencontres des principaux interlocuteurs concernés. Des synergies entre des projets en cours (UE/AFD notamment) sont en cours d'identification afin de permettre la formation des femmes sur la valorisation des déchets solides, et ce sur la base des recommandations du Schéma directeur des déchets solides en cours de validation par les autorités Djiboutiennes et financé par l'UE ainsi que la promotion de la participation des femmes dans les processus de prise de décisions.

L'action va contribuer au Plan d'Action Genre III (GAP III) 2021-2025 visant le domaine d'engagement thématique « Relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transition verte »

Droits de l'homme

L'action proposée permettra de réduire fortement les incidences probables de la décharge sauvage sur la santé et sur le cadre de vie du citoyen, sur l'hygiène et la salubrité publique.

Djibouti a ratifié la plupart des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains garantissant les droits des femmes et des enfants.

L'action intègre l'approche basée sur les droits humains qui a pour objectif de renforcer les capacités des titulaires d'obligations à assumer leurs responsabilités et encourager les titulaires de droits à les faire respecter. L'action va

respecter les 5 principes opérationnels de l'approche basée sur les droits humains : Appliquer tous les droits humains, pour toutes et tous ; Participation significative et inclusive, et accès au processus décisionnel ; Non-discrimination et égalité ; Obligation de redevabilité et état de droit pour toutes et tous ; Transparence et accès à des informations étayées par des données ventilées.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0.

Démocratie

L'amélioration des conditions de vie est une étape importante dans le processus œuvrant vers plus de démocratie.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

L'amélioration des conditions de vies est cruciale pour le développement humain et par conséquent est un facteur atténuant les conflits et promoteur de la paix.

Réduction des risques de catastrophes

L'amélioration du traitement des déchets solides induira une structuration de l'ensemble de la filière, limitant ainsi l'encombrement des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement liquide et permettant à la ville de Djibouti de mieux résister aux inondations devenues fréquentes, dues au changement climatique.

La Société civile

Les acteurs influents de la société civile sont et seront fortement impliqués pour la sensibilisation et la coordination du dialogue avec les riverains et les chiffonniers dans les différentes étapes de la mise en œuvre. Cet accompagnement sera également mis en place dans cette action

3.4 Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Politique	Le gouvernement ne s'approprie pas le projet	Faible	Fort	Le dialogue de politique permanent de l'UE/l'AFD avec les partenaires, notamment dans l'implication de l'élaboration de stratégies et le soutien en termes de renforcement de capacités, est la clé pour atténuer les risques. Le risque de manque d'appropriation de l'OVD, comme cela s'est produit antérieurement, peut être atténué par le dialogue mis en place avec le Ministère de l'Intérieur lors de la tenue du comité de pilotage du schéma directeur de la gestion des déchets solides (financé sous le 11 ^{ème} FED) et l'implication de l'ADDS dans le projet.
Durabilité	L'OVD n'arrive pas à se transformer et à performer tant			Le schéma directeur des déchets solides en cours de finalisation, et la mise en place d'un comité de pilotage de suivi des

	au niveau organisationnel qu'au niveau technique	Moyen	Moyen	projets permettront à l'OVD et au secteur de se transformer conformément à la vision stratégique élaborée. De plus, il est prévu de confier la maîtrise d'ouvrage du projet à l'ADDS, qui dispose de nombreuses expériences en la matière. L'OVD se concentrera sur le volet technique du projet.
Durabilité	Les activités ne sont pas inscrites dans un plan à long terme	Faible	Moyen	Les activités sont inscrites dans le schéma directeur de gestion des déchets solides en cours de finalisation. L'élaboration du schéma directeur est un préalable à la formulation du projet.
Technique	Les partenaires techniques et économiques présents à Djibouti ne sont pas compétents	Faible	Fort	L'OVD et en particulier l'ADDS possèdent des procédures et des contrôles de qualité qui permettront de sélectionner des entités fiables pour la mise en œuvre (phases travaux et exploitation). La délégation de l'UE et l'AFD possèdent également des procédures de suivi qui permettent d'atténuer ce risque.
Financier	La structuration de l'aval de la filière autour d'un CET aux normes internationales va supposer des coûts d'investissement et de fonctionnement importants. Si le projet supporte l'essentiel des coûts d'investissement, les coûts de fonctionnement devront être pris en charge par les autorités djiboutiennes. Afin d'être à même de recruter un opérateur international fiable, l'enjeu de la sécurisation du financement de l'aval de la filière, c'est-à-dire de la rémunération de ou	Moyenne	Fort	La partie djiboutienne dispose actuellement de ressources financières pour couvrir la collecte. Les coûts de fonctionnement liés au CET ont été estimés à environ 1,5 M€/an. Afin de faciliter la mise en place d'un mécanisme de financement, l'AFD compte mobiliser un expert résident auprès de l'OVD et de l'ADDS qui sera chargé d'investiguer cette thématique. L'assistance technique à maîtrise d'ouvrage qui sera recrutée dans le cadre du projet disposera d'expertises en la matière. Enfin, le schéma directeur en cours de finalisation permettra de donner une perspective sur le financement de l'ensemble de la filière.

	des opérateur(s), est crucial.			
Environnemental	L'enfouissement des déchets ménagers nécessite une gestion attentive des lixiviats et biogaz générés, pour prévenir notamment les risques de pollution et d'instabilité du CET.	Faible	Moyen	Les risques environnementaux sont essentiellement liés aux incendies et aux pluies ponctuelles et extrêmes. Le design du CET prend en compte ces risques par la mise en place d'un dispositif anti-incendie renforcé et d'un dimensionnement approprié des bassins de stockage et traitement des lixiviats. Cette gestion requiert une bonne expertise technique auquel répond le choix le recrutement d'un opérateur de niveau international.

Enseignements tirés:

Ce projet s'inscrit dans le prolongement d'une série d'interventions de l'UE dans les secteurs du développement urbain, de l'assainissement et de l'environnement.

Les enseignements tirés des différents projets ont démontré :

- L'importance d'un engagement politique de l'État djiboutien (dont la mise en place du Comité de Pilotage et la démarche participative du Schéma Directeur) ;
- Que la mise en place d'un mécanisme de coordination des différents acteurs au niveau national peut favoriser la synergie et la complémentarité des activités des intervenants et donc l'utilisation efficace et efficiente des ressources.
- Que l'intégration d'une composante d'assistance technique dans le projet permet à ses porteurs d'assurer la pérennité des investissements.
- L'importance de l'accompagnement dans la phase d'exploitation du CET.

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est une reprise de la gestion du traitement des déchets, après la fermeture du centre d'enfouissement technique de Douda, en 2019. De plus, l'arrêt de la décharge informelle de Chebelley permettra de limiter les impacts environnementaux et sociaux en apportant un gain immédiat sur la santé humaine pour les chiffonniers et les habitants des zones urbaines voisines qui tendent à se rapprocher du site.

Par ailleurs, l'action pourra stimuler le développement de la valorisation des déchets en développant une unité de tri des déchets au niveau du CET, activités aujourd'hui réalisés de manière informelle sur la décharge non-contrôlée.

D'une part, l'action contribue à une ville assainie, où l'accès aux services de base est assuré, pour mieux lutter contre la pauvreté, le développement des inégalités et l'exclusion urbaine. D'autre part, elle promeut une ville prospère en visant à créer un cercle vertueux du secteur des déchets à travers le renforcement de l'aval de la filière pour ainsi laisser entrevoir le développement de la filière du recyclage et de la valorisation des déchets. En effet afin de profiter des leçons apprises, les interventions de l'UE et L'AFD mettent l'accent sur une approche holistique de la question tant au niveau des problématiques transversales, mais également par l'inclusion de tous les acteurs de la gestion des déchets solides de la ville de Djibouti. Cette approche est en ligne avec les recommandations du Schéma directeur et permettra d'amorcer la Réforme institutionnelle impliquant les différents acteurs de la filière (Assurer une bonne gouvernance impliquant tous les acteurs de la chaîne de gestion des déchets, Clarifier les rôles et responsabilités de tous les acteurs de la GDS, etc...)

De plus, dans la mesure où les femmes représentent une part importante de la main d'œuvre dans ces activités de tri, l'installation d'un centre de tri au sein du CET représente une opportunité majeure pour l'amélioration des conditions de travail de ces femmes et de manière plus générale pour tous les travailleurs informels présents sur la décharge actuelle.

L'approche intégrée du genre sera mise en place tout au long de l'action afin de s'assurer que la logique de changement insufflée par celle-ci, au-delà de ne pas aggraver les inégalités entre les sexes, contribue à les réduire.

D'ailleurs, les femmes sont déjà impliquées dans le processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Gestion des Déchets Solides, de par leur contribution active notamment sur le volet « environnement et social ». Cette implication sera poursuivie dans le cadre de l'action, à travers notamment les activités de sensibilisation et de promotion d'une économie circulaire.

L'action mettra l'accent sur la sensibilisation de la population et des acteurs institutionnels, quant aux défis de la gestion des déchets solides en terme :

- De gestion de la collecte et recyclage - concept économie circulaire;
- De santé publique – concept 'one health';
- Et d'acquiescement des redevances – concept de pérennité et viabilité financière.

Cette action est pleinement cohérente avec les orientations stratégiques du Schéma Directeur de la Gestion des Déchets Solides en terme de Gouvernance réglementaire et institutionnel, de Gestion technique des déchets et en terme de Gestion Environnementale et Sociale du secteur.

De plus, l'action proposée, structurante pour le secteur des déchets solides, va créer des opportunités d'investissements plus élaborées. Les institutions européennes (dont la BEI, partenaire dans la TEII, mais aussi les institutions financières des EM) pourront alors apporter des réponses inclusives (Global Gateway) aux besoins d'investissement du pays partenaire et/ou du secteur privé, compte tenu notamment de la place centrale de la Team Europe (Djibouti propre et prospère à l'horizon 2027) dans le dialogue de politique dans ce secteur d'intervention.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Résultats	Chaine de résultats (@): (maximum 10)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Contribuer à l'amélioration du cadre de vie, de la santé, de l'environnement de la population de la ville de Djibouti et réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets.	1. Population vivant avec moins d'un dollar par jour à Djibouti-ville (désagrégé par sexe) 2. Nombre de personnes infectées (désagrégé par type de maladie : troubles gastro-intestinaux, diarrhées, cholera et par sexe : H/F)	1. 17% de la population vit dans une pauvreté extrême (2022) 2. (Données OMS 2022) A) troubles gastro-intestinaux: (H/F) B) Diarrhée : (H/F) C) Cholera (H/F)	1. Moins de 17% de la population vit dans une pauvreté extrême en 2030 H :X, F :X 2. A déterminer (Données OMS) A) troubles gastro-intestinaux: (H/F) B) Diarrhée : (H/F) C) Cholera (H/F)	1. Population vivant avec moins d'un dollar par jour à Djibouti-ville (désagrégé par sexe) 2. Nombre de personnes infectées (désagrégé par type de maladie : troubles gastro-intestinaux, diarrhées, cholera et par sexe : H/F)	Non applicable
Effet direct 1	Améliorer la gestion des déchets solides de Djibouti	1 Nombre de CET construit, équipé et exploité 2 Quantité en tonnes de déchets traités au CET 3 Durée de vie du CET	1 0 2 0 tonne en 2023 3 X année (CET de Douda)	1 1 CET 2 120 000 tonnes /an en 2025 3 7 ans 4 Aucune (la	1 Rapport d'exploitation du CET 2 Rapport d'exploitation du CET 3 Rapport évaluation	Le gouvernement continue à accorder une priorité au secteur Appropriation de la ville, des collectivités et des conseils de gestion

		<p>4 Décharges sauvages en activité</p> <p>5 Nombre de centres de tri construits, équipés et exploités</p>	<p>4 La décharge de Chabelley</p> <p>5 0</p>	<p>décharge de Chabelley est fermée)</p> <p>5 1 centre de tri</p>	<p>finale du projet</p> <p>4 Rapport évaluation finale</p> <p>5 Rapport évaluation finale</p>	<p>de quartiers, et des bénéficiaires</p> <p>Coordination sectorielle renforcée entre les bailleurs de fonds</p> <p>Bonne gestion des ouvrages.</p>
Effet direct 2	Améliorer les conditions de vie des populations directement impactées par la décharge	<p>1 Dépôts sauvages recensés</p> <p>2 Nombre de personnes infectées par des maladies telles que troubles gastro-intestinaux, diarrhées, cholera, (H/F)</p> <p>3 Pourcentage de chiffonniers dont les conditions de subsistance ont été restaurées ou améliorées (H/F/Enfants)</p>	<p>1 Voir données schéma directeur finalisé</p> <p>2 Données OMS</p> <p>3 0%</p>	<p>1 Nbres de dépôts sauvages</p> <p>2 Valeurs inférieures OMS en 2030</p> <p>3 (À identifier)</p>	<p>1 Rapport évaluation finale du projet</p> <p>2 Rapport de l'OMS sur le site officiel</p> <p>3 Rapport d'évaluation</p>	<p>La gestion des déchets solides de Djibouti est améliorée et les ménages sont sensibilisés quant aux comportements adéquats.</p>
Effet direct 3	Améliorer la gouvernance dans le domaine des déchets solides.	<p>1 Comités de pilotage intégrant les différents acteurs du secteur</p> <p>2 Certaines actions identifiées par le schéma directeur sont mises en œuvre</p> <p>3 Structures intervenant dans le secteur urbain ayant bénéficié d'un renforcement de capacités</p> <p>4 Mise en place d'un mécanisme pérenne de financement de l'aval de la filière</p>	<p>1 1/an (2022)</p> <p>2 1 (2022)</p> <p>3 0</p> <p>4 0</p>	<p>1 3/an (2030)</p> <p>2 3 (2030)</p> <p>3 2</p> <p>4 1</p>	<p>1 Rapports</p> <p>2 Suivi par le comité de pilotage</p> <p>3 Rapport d'évaluation</p> <p>4 Rapport d'évaluation</p>	<p>La gestion des déchets solides de Djibouti est améliorée.</p> <p>Le secteur reste une priorité du gouvernement et des partenaires au développement</p>
Produit 1 lié à l'effet direct 1 et 2	La performance, la qualité et l'efficacité de la filière de traitement de gestion des déchets solides de Djibouti sont améliorées (Objectif spécifique 1)	<p>1 Quantité en tonnes de déchets enfouis au CET</p> <p>2 Durée de vie du CET</p>	<p>1 0 tonnes en 2023</p> <p>2 Se baser sur la durée de vie de Douda</p>	<p>1 110 000 tonnes /an en 2022</p> <p>2 7 ans</p> <p>3 (À identifier lors du</p>	<p>1 Rapport d'exploitation du CET</p> <p>2 Rapport évaluation finale du projet</p>	<p>L'OVD assure l'exploitation et la maintenance du CET et des moyens de collecte</p> <p>Les Agents de l'OVD sont recrutés</p>

		<p>3 Nombre de centre de tri construit, équipé et exploité (H/F)</p> <p>4 Nombre de centre de tri construit, équipé et exploité</p>	<p>3 0 T (Pas identifiable)</p> <p>4 0</p>	<p>suivi du projet)</p> <p>4 1 centre</p>	<p>3 Rapport évaluation finale</p> <p>4 Rapport final</p>	<p>et possèdent les compétences et les connaissances adéquates pour suivre les formations.</p>
<p>Produit 2 lié à l'effet direct 2</p>	<p>Un accompagnement social des populations directement affectées par la décharge est assuré pour bénéficier équitablement des opportunités proposées par le projet. (Objectif spécifique 2)</p>	<p>1 Nombre de chiffonniers (spécialement les femmes) ayant profité des mesures d'accompagnement (HF)</p> <p>2 Nombre d'enfants qui travaillaient dans la décharge informelle sont scolarisés (Filles/Garçons)</p>		<p>A identifier le % à la fin du projet</p>	<p>Rapport final</p>	<p>Les autorités locales s'engagent pour apporter leur soutien aux mesures d'accompagnement (Ecole, centre de santé ...)</p> <p>Les synergies avec les projets genres et de formations professionnels sont créées</p>
<p>Produit 3 lié à l'effet direct 3</p>	<p>La gouvernance du secteur est clarifiée et organisée, les capacités des acteurs sont renforcées (Objectif 3)</p>	<p>1 % de la population qui est sensibilisée</p> <p>2 Nbres d'acteurs dans le secteur renforcés et sensibilisés (ventilé par sexe et type de structure)</p> <p>3 Formation (technique et financière) des agents de l'OVD (ventilé par sexe)</p> <p>4 Nombre des rencontres organisées par les comités avec l'appui du projet</p>	<p>1 Statistiques de l'enquête sociale du Schéma directeur</p> <p>2 A identifier lors de l'élaboration du cahier des charges</p> <p>3 0 agents formés</p> <p>4 0</p>	<p>1.2.3 A identifier à la fin du projet.</p> <p>3. Au minimum 15 agents (50% de femmes)</p> <p>4. 2 par an au minimum</p>	<p>1 Enquêtes sociales</p> <p>2 Evaluation finale</p> <p>3 Rapport final</p>	<p>La sensibilisation est appropriée à un large public</p> <p>Les acteurs sont renforcés et sensibilisés.</p>

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République de Djibouti.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 3 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Sans objet

4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE².

4.4.1 Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution

Cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec **l'Agence française pour le développement (AFD)**. Cette mise en œuvre implique toute l'action.

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants :

- Avoir une expérience de projets similaires (montant/complexité) dans le contexte national
- Avoir une expérience dans le secteur de la gestion des déchets solides.
- Posséder une capacité technique pour la gestion et le suivi de projets similaires (infrastructure avec dimension sociale)

Ce mode de mise en œuvre se justifie car l'AFD a déjà entrepris les études techniques, environnementales et sociales pour le futur CET et possède l'assistance technique pour la mise en œuvre de cette action. De plus, l'AFD Djibouti est déjà délégataire de financement UE sur des projets d'assainissement liquide et l'AFD finance et met en œuvre des activités similaires dans d'autres pays aux caractéristiques sociales et environnementales similaires.

Si l'entité envisagée doit être remplacée, les services de la Commission peuvent sélectionner une entité de remplacement sur la base des mêmes critères. Si l'entité est remplacée, la décision de la remplacer doit être justifiée.

² www.sanctionsmap.eu. Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui fait foi.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (Montant en EUR)	Contribution de l'AFD (Montant en EUR)
Gestion indirecte avec l'Agence Française de Développement (AFD) – voir section 4.4.1	5 000 000	9 000 000
Evaluation – cf. section 5.2 Audit – cf. section 5.3	Intégrés dans la gestion indirecte avec (AFD)	
Total	5 000 000	9 000 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

L'AFD sera en mesure de fournir une structure de gestion efficace, afin de mettre en œuvre l'action. L'AFD signera une convention de contribution pour la mise en œuvre de cette activité.

Le suivi du projet sera assuré à travers le comité de pilotage qui regroupe les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre de sa prérogative d'exécution du budget et pour sauvegarder les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour régir la mise en œuvre de l'action.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la Délégation. À cette fin, elle établira un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborera régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (produits et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

Les indicateurs relatifs aux ODD et, le cas échéant, les indicateurs définis d'un commun accord, par exemple dans le document de programmation conjointe, devront être pris en considération.

Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.2 Evaluation

Compte tenu de la nature de l'action, il sera procédé à des évaluations finales de la présente action ou de ses composantes par l'intermédiaire d'un partenaire chargé de la mise en œuvre.

Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris pour la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que les produits du projet devront être évalués sous le prisme de la durabilité.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2030 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme

Niveau Action		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette Action
Niveau Contract		
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	Convention de contribution avec l'AFD